



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération n° D_02_12042024

02. Budget de l'eau : Compte administratif 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Le compte administratif est adopté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire, appuyé techniquement par la secrétaire générale, donne lecture du compte administratif chapitre par chapitre et donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

La vue d'ensemble du CA 2023 du budget de l'eau est exposée ci-dessous :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	104 363,96	G	114 060,27	G-A	9 696,31
	Section d'investissement	B	32 989,75	H	44 135,89	H-B	11 146,14

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	107,01 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	88 630,78 (si excédent)

		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	137 460,72	Q=	246 826,94	=Q-P	109 366,22
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	104 470,97	= G+I+K	114 060,27	9 589,30	
	Section d'investissement	= B+D+F	32 989,75	= H+J+L	132 766,67	99 776,92	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	137 460,72	= G+H+I+J+K+L	246 826,94	109 366,22	

Après que Monsieur Emile BUCH, Maire, se soit retiré de la salle du Conseil municipal (articles L.1612-12 et L.2121-14 du CGCT), et sous la présidence de la 1^{ère} adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Adopte le compte administratif du budget de l'eau pour l'exercice 2023.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune www.susville.fr le 09 mars 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*

